

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 29 mai 2018**

**Rapport n° 18-03-15**

**ACCORD CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES DE TITRES  
RESTAURANT POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE : AUTORISATION DU MAIRE  
À SIGNER**

La publication de la consultation en vue de la conclusion d'un accord cadre de fournitures courantes et de services de titres restaurant pour le personnel de la commune a été faite le 4 mars 2018 sur la plate-forme AWS, sur le site internet de la commune et le 6 mars 2018 au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne).

La procédure de passation utilisée pour cette consultation est conforme au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure formalisée.

Ce marché sera conclu pour une durée de 4 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2022. Il s'agit d'un accord cadre qui s'exécutera par bons de commande qui sera conclu en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation portait sur la fourniture de titres restaurant pour le personnel de la ville de Saint-Leu-la-Forêt.

La date limite de remise des offres était fixée au 9 avril 2018 à 17h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 avril 2018 pour l'analyse des 4 candidatures (Sodexo Pass France, Natixis Intertitres, Up et Edenred France). Les quatre candidatures ont été retenues.

La commission d'appel d'offres réunie le 2 mai 2018 s'est prononcée, sur l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

Critères	Pondération
Prix	40 %
Valeur technique	30 %
Qualité et délai de livraison	30 %

La Commission d'Appel d'Offres décide, conformément au rapport d'analyse réalisée par la société ERES Restauration, assistant à maîtrise d'ouvrage, d'attribuer le marché à l'entreprise Sodexo Pass France dont le siège social est situé 19 rue Ernest Renan à Nanterre (92) pour un coût de :

	Commande mensuelle	Commande trimestrielle
Prestation de service par commande	110,00 € HT	330,00 € HT

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Mme le Maire à signer l'accord cadre de fournitures courantes et de services de titres restaurant pour le personnel de la commune 2018DASEJS02, d'une durée de quatre ans, à compter du 1er juillet 2018, à intervenir entre l'entreprise SODEXO PASS FRANCE, dont le siège social est situé 19 rue Ernest Renan à Nanterre (92022) et la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
**COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 29 mai 2018**

**Délibération n° 18-03-15**

**ACCORD CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES DE TITRES  
RESTAURANT POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE : AUTORISATION DU MAIRE  
À SIGNER**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 10 avril 2018 et le 2 mai 2018,

Considérant que le rapport d'analyse de l'AMO, la société ERES, fait apparaître que la société SODEXO PASS FRANCE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer l'accord cadre de fournitures courantes et de services de titres restaurant pour le personnel de la commune, d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, avec l'entreprise SODEXO PASS FRANCE, dont le siège social est situé 19 rue Ernest Renan à Nanterre (92) conformément aux prix unitaires du BPU suivants :

	Commande mensuelle	Commande trimestrielle
Prestation de service par commande	110,00 € HT	330,00 € HT

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget communal en cours et suivants.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en  
Préfecture du Val d'Oise le  
qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET